

GESTION CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU : COMMENT CONCEVOIR UN DISPOSITIF DE DIALOGUE TERRITORIAL ?

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), adoptée par le Parlement, le Conseil européens, le SDAGE, la réforme des collectivités et la loi GEMAPI modifient l'organisation territoriale. Tous ces changements nécessitent, plus que jamais, une approche concertée des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Les enjeux sont de :

- ✓ Inscrire tout programme de restauration (ou reconquête) du bon état des milieux aquatiques dans un projet de territoire, et ce dans un contexte de changement climatique ;
- ✓ Mettre en place les conditions favorables à une nouvelle gouvernance ;
- ✓ Mobiliser un maximum d'acteurs concernés des territoires.

Sur le terrain, ce travail de concertation avec les acteurs se joue à l'échelle des bassins versants, dans le cadre des SAGE, et des contrats territoriaux.

Ce contexte amène les animateurs et les techniciens en charge des programmes de gestion de l'eau à mettre en place des démarches de concertation entre des acteurs aux intérêts différents sur un même territoire :

- ✓ Conduire avec ces divers acteurs un diagnostic partagé de la situation observée sur le territoire,
- ✓ Concevoir un dispositif de dialogue : les faire travailler ensemble au regard d'objectifs communs d'intérêt général, les faire participer à une gestion commune des ressources de leur territoire.

La posture et les pratiques professionnelles des animateurs et techniciens s'en trouvent modifiées, faisant d'eux des acteurs incontournables de ce dialogue territorial.

Cette formation vous propose de découvrir les principes du dialogue territorial et les techniques pour mettre en œuvre des actions de concertation sur vos territoires d'intervention.

Les objectifs de la formation

- **Identifier les principaux éléments d'un dispositif de dialogue territorial** : les principes, la phase de préparation, de réalisation et de clôture
- **Identifier les grandes étapes de la conception d'un dispositif de dialogue territorial** : le cadrage, le diagnostic préalable auprès des acteurs, la synthèse et la finalisation de la conception d'un dispositif (mandat du groupe, composition des instances dont le groupe de travail)
- **Identifier les phases de travail d'un groupe de concertation**
- **Identifier le rôle de l'animateur dans un processus de dialogue territorial** : posture, fonctions, légitimité, écoute active

A qui s'adresse cette formation ?

La formation s'adresse :

- **Aux salariés des structures compétentes dans le domaine de l'eau** en charge de la préparation et de la conduite de « programme eau », et en particulier aux techniciens de rivières, animateurs (SAGE, contrats territoriaux, programmes re-sources...), chargés de mission assainissement et par extension aux techniciens des organismes consulaires et aux salariés d'associations.
- **Aux élus des salariés** : par expérience, l'Ifrée et ses partenaires : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine, sont conscients que le soutien et l'implication des élus sont déterminants dans la mise en œuvre des démarches concertées. Aussi, **la première journée de la formation est ouverte aux élus des participants**, afin que le binôme technique et politique puisse partager une culture commune en matière de dialogue territorial.

Quatorze sessions de cette formation ont déjà été réalisées entre 2010 et 2022

Exemple de témoignages des participants sur les bassins de la Vienne, de la Gartempe et du Clain sur le département de la Vienne :

« L'évolution des politiques de l'eau oblige à traiter des sujets multithématiques de plus en plus complexes. Seul un travail de médiation et de concertation entre les divers acteurs permet de mener à bien ce type de projets multithématiques au regard d'objectifs d'intérêts généraux, notamment ceux de la DCE. »

« La formation met à disposition une boîte à outils de la médiation. Elle permet d'identifier les différentes instances et étapes d'un processus de concertation, d'acquérir les techniques d'une écoute active aidant à comprendre les positions de chacun et analyser leurs besoins, d'appréhender la gestion des conflits. »

« Les modalités pédagogiques utilisées, jeux de rôle, mises en situation, aident à l'appropriation du contenu de la formation et à faire le parallèle avec nos réalités de terrain. »

A l'issue de ces sessions, les participants sont en mesure de prolonger la formation par des temps d'échanges de pratiques et d'expériences dans le domaine du dialogue territorial, entre eux et avec l'Ifreé.

Organisation

**6 journées de formation
échelonnées d'avril à juin 2023**

Module 1 : 27 et 28 avril 2023

Module 2 : 1^{er} et 2 juin 2023

Module 3 : 29 et 30 juin 2023

**A l'issue des 3 modules :
4 heures d'appui individualisé
à distance**

Qu'est-ce que le dialogue territorial ? A quoi ça sert ? Définitions, enjeux, objectifs.

Objectif de la 1^{ère} journée ouverte aux binômes élus-techniciens/animateurs.

Les bases du dialogue territorial : les principes de la négociation raisonnée et des approches participatives.

Le diagnostic préalable : identification des acteurs et de leurs préoccupations. Les conditions nécessaires au dialogue : reconnaissance et compréhension mutuelle.

Elaboration d'un dispositif de dialogue territorial : définition d'un cadre général d'action, création d'instances de dialogue et de décision, liens avec la population et avec les experts.

Conception des réunions de dialogue territorial : planification des temps forts du travail collectif : de la présentation initiale à la recherche de solutions.

Le rôle de l'animateur : fonctions de l'animateur, écoute active et régulation des échanges, évolution de sa légitimité, rapports avec les différents acteurs (commanditaires, partenaires, décideurs...).

L'ancrage territorial du projet : identification des parties prenantes à mobiliser, lien avec les autres programmes territoriaux, circulation de l'information

Coût de la formation

Le coût pédagogique de cette formation est pris en charge intégralement par les partenaires financiers.

Cependant, restent à la charge des participants leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Modalités d'inscription

**Retournez-nous le bulletin d'inscription ci-joint
au plus tard le 17 mars 2023.**

Un courrier de confirmation vous parviendra en retour
vous précisant tous les renseignements pratiques nécessaires.

La formation se déroulera :

Au Tiers Lieu des Feuillants, 7 rue des Feuillants, à Poitiers -

Pour toute information complémentaire, contactez :

Laurence Cardinal-André : 06.79.28.00.61

laurence.cardinal-andre@ifree.asso.fr

Fanny Le Moal : 06 88 95 85 62

fanny.lemoal@ifree.asso.fr

Avec le soutien financier de



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Formation Concevoir un dispositif de dialogue territorial

NOM et Prénom du salarié.ée:

NOM et Prénom de l'él.u.e :

STRUCTURE :

Fonction ou qualité :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Tél : **Courriel (obligatoire)** :

Adresse postale et e-mail pour la gestion administrative

Code postal :

Ville :

E-mail :

@

L'accueil se fera à 8h45 dans la salle Séminaire, au sein du Tiers Lieu des Feuillants, à Poitiers.

Les séquences de formation auront lieu de 9h à 12h 30 et de 14h à 17h30.

- Je m'inscris à la formation « Concevoir un dispositif de dialogue territorial »
(27 et 28 avril 2023 ; 1^{er} et 2 juin 2023 ; 29 et 30 juin 2023)
- Je souhaite bénéficier des 4 heures d'appui individualisé à distance
(appui organisé à l'issue des 3 modules de formation)
- Mon élu.e s'inscrit à la 1^{ère} journée de formation « Concevoir un dispositif de dialogue territorial » (27 avril 2023)

Suite à la réception de votre inscription, vous recevrez un courrier de confirmation, et un plan d'accès.

- **Bulletin à retourner au plus tard le 17 mars 2023**

Par courrier :

Ifrée – 405 route de Prissé La Charrière, Carrefour de la Canauderie

79360 VILLIERS-EN-BOIS

Ou par courriel :

laurence.cardinal-andre@ifree.asso.fr / fanny.lemoal@ifree.asso.fr